

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

N° VA_DEL2022_131

Objet : Reprise par la Ville du Musée des Moulins et dénomination

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Dominique GUERIN étant absent, Farid OUKAID étant excusé.

Afin d'assurer pour les années à venir la pérennité du patrimoine molinologique remarquable situé sur le site du Musée des Moulins de Villeneuve d'Ascq, l'association régionale des amis des moulins (ARAM) a sollicité la Ville de Villeneuve d'Ascq en vue d'une municipalisation de la structure.

En effet, par décision de son assemblée générale en date du 27 février 2022, l'association régionale des amis des moulins (ARAM) a décidé à l'unanimité de procéder, en temps voulu, à la résiliation du bail à construction établi entre l'association et la Métropole Européenne de Lille (MEL) afin de permettre le transfert de propriété du site du Musée des Moulins à la Ville de Villeneuve d'Ascq en vue d'une municipalisation de la structure.

Par délibération en date du 28 juin 2022, la Ville de Villeneuve d'Ascq a décidé d'accepter la proposition de la Métropole Européenne de Lille d'acquisition des parcelles du site du musée des Moulins à l'euro symbolique.

Le 13 juillet 2022, l'association régionale des amis des moulins (ARAM) a procédé à la résiliation du bail à construction, concomitamment à la signature de l'acte de vente entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et la Métropole Européenne de Lille, rendant possible la municipalisation de l'ensemble du site du Musée des Moulins.

Le site du Musée des Moulins se compose des éléments patrimoniaux suivants :

Le Moulin des Olieux

Ce moulin tordoir en bois sur pivot est conçu par le charpentier Engelbertus De Smyttere, en 1743. Il se situe à l'époque à Audruicq pour assurer la fabrication

d'huile, puis fût transformé au début du 19^{ème} siècle pour produire de la farine. Appartenant à la famille Minebois, il fût racheté en 1899 par un meunier d'Offekerque, où il fût remonté deux ans plus tard.

Le moulin cessa son activité vers 1953.

En mars 1974 l'ARAM, association nouvellement créée, rachète le moulin et décide de lui redonner vie. Remis dans son état d'origine, le moulin des Olieux est inauguré le 26 juin 1983 et produit sa première huile le 22 juin 1986 lors d'une manifestation consacrant l'achèvement de sa renaissance.

Le moulin des Olieux, caractérisé par ses ailes, les plus grandes de France, est le seul moulin en bois sur pivot capable de produire de l'huile de lin.

Le Moulin à farine

Ce moulin en bois sur pivot est conçu en 1776 par un charpentier dont il ne nous est parvenu que le prénom : IOAN (Jean). Situé à l'origine à Bambecque, il est racheté par le meunier de Ruminghem en 1895. En 1936 il est déplacé d'environ 200m puis en le faisant glisser sur des rouleaux de bois. Il cesse son activité en 1948.

Ses propriétaires M. et Mme Coolen-Lenglet acceptent de céder le moulin à l'ARAM qui le démonte en octobre 1979. Les financements conjoints du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, du Conseil Général du Nord et de la Ville de Villeneuve d'Ascq, permettent d'engager les travaux de restauration dès la fin 1984.

Un avenant au bail à construction permet la rétrocession à l'ARAM d'une parcelle de terrain pour y placer le moulin.

Le moulin, en état de moudre, est inauguré à Villeneuve d'Ascq le 19 juin 1987.

Le Moulin à eau

La roue de la forge hydraulique, provenant de Vers-sur-Selle (Somme) et son martinet ont été réhabilités par l'ARAM et placés sur le site du Musée des Moulins en 1988. Ce moulin se compose d'un martinet ou marteau avec son enclume datée de 1902 et de la roue de type Poncelet fabriquée en 1895.

Le musée des Moulins

Le musée des Moulins, inauguré le 28 mai 1995, présente une collection riche de 4 000 pièces environ dédiée à la thématique de la molinologie. En raison sa richesse et sa cohérence, cette collection présentée au sein du musée des Moulins revêt une valeur unique en France.

Il est à noter qu'en raison de la valeur patrimoniale du site du Musée des Moulins, une démarche de protection au titre des monuments historiques du moulin des olieux et du moulin à farine est actuellement instruite auprès des services de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Par ailleurs, l'ensemble du site du Musée des Moulins d'une valeur patrimoniale remarquable constituant l'œuvre de l'association régionale des amis des moulins (ARAM) portée par son président Jean Bruggeman durant plus de quarante ans, il est proposé aux membres du conseil municipal que la dénomination du Musée des Moulins porte le nom de Jean Bruggeman.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 septembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'intégrer les collections du site du Musée des Moulins à l'inventaire comptable, au titre du BP 2023 ;**
- **de dénommer le Musée municipal des Moulins, Musée des Moulins Jean-Bruggeman.**

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.3 Musées du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190212-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022